



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2012

Le 2 décembre 2011



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Mot de la présidente

En 2011, l'Office a reçu douze mandats de consultation publique. Onze ont fait l'objet d'activités publiques auxquelles ont participé près de 3000 Montréalaises et Montréalais. Six de ces mandats lui ont été attribués par le Conseil municipal en vertu de l'article 89 de la Charte, deux par le Comité exécutif (voir tableau page 4), en vertu de l'article 83 et quatre dossiers par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 89.1.1 de la Charte. En effet, cette disposition prévoit que, lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération, le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire. C'est la première fois que cette disposition est utilisée. Huit dossiers ont fait l'objet de consultations en 2010.

Par ailleurs, nous avons réalisé des activités en réponse au volet de notre mandat corporatif prévu à l'article 83.1 de la Charte. Cet article stipule que l'Office doit proposer des règles pour assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris une coopération avec la Communauté urbaine de Lyon, portant sur la consultation publique sur les grands projets. Ces échanges avec Lyon font l'objet d'un soutien financier du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée qui est géré par le ministère des Relations internationales du Québec. Cette action est une suite logique à la visite de M. Gérard Claisse, adjoint au maire de la Ville de Lyon, qui avait participé au colloque organisé par l'Office l'an dernier.

Le grand nombre et l'importance des mandats reçus ont fait en sorte que nous n'avons pas été en mesure de nous en tenir à l'enveloppe budgétaire allouée soit 1 762 M \$. En cours d'année nous avons dû faire une demande de crédits supplémentaires de 460K qui nous ont été octroyés. Le budget de base de l'Office, qui est resté presque inchangé depuis 2003, nous permet de mener environ neuf consultations chaque année. Au-delà de ce nombre, nous devons avoir recours à des crédits supplémentaires. En deçà, nous remettons le surplus au fonds consolidé à la ville. Ce fut d'ailleurs le cas en 2010, alors que nous terminions l'année financière avec un surplus de 250K.

La présidente,

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

Organigramme et structure administrative

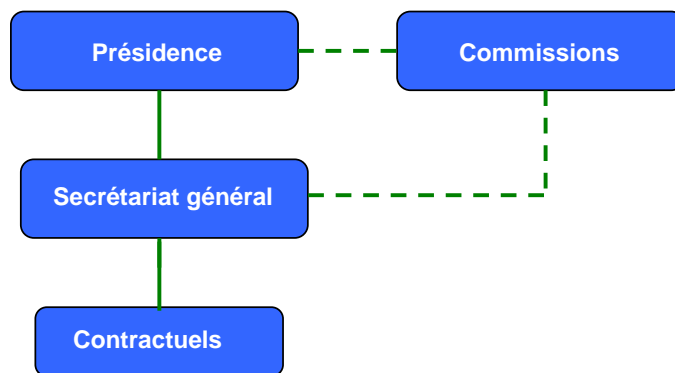
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 28. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 des modifications à la Charte qui élargissent les cas dans lesquels le recours à l'Office est possible. En effet, il est maintenant prévu que, pour des modifications au plan d'urbanisme initiées par le Conseil municipal, les consultations se font par l'OCPM.

Mandats de consultation

Office de consultation publique de Montréal – 2011

Arrondissement	Date du mandat	Projet	Dates de consultation
Ville-Marie	22 février 2011	Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins	28, 29, 30 mars et 20, 26, 27 avril 2011
Ville-Marie	14 avril 2011	Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie	3, 11, 12 mai et 1er, 2, 6 juin 2011
Rosemont – La Petite-Patrie	14 avril 2011	Projet de développement résidentiel du site du Centre Raymond-Préfontaine	4 mai et 25, 26 mai 2011
Toute la ville	20 avril 2011	375 ^e anniversaire de Montréal – Opération Carte Blanche	34 rencontres, du 13 mai au 20 septembre 2011
Ville-Marie	17 mai 2011	Projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal – Campus de la Montagne (CUSM)	6 juin et 27, 28 juin 2011
Saint-Michel – Villeray – Parc-Extension	22 juin 2011	Centre de traitement de matières organiques	2 novembre et 5 décembre 2011
Montréal-Est (ville liée)	22 juin 2011	Centre de traitement de matières organiques	7 novembre et 30 novembre 2011
Dorval (ville liée)	22 juin 2011	Centre de traitement de matières organiques	9 novembre et 5 décembre 2011
LaSalle	22 juin 2011	Centre de traitement de matières organiques	14 novembre et 8 décembre 2011
Toute la ville	21 juin 2011	Règlementation des antennes de télécommunication	19, 22, 27, 28 septembre et 11, 17, 20 octobre 2011-11-14
Ville-Marie	21 juin 2011	Cadre de révision des hauteurs et densités – centre-ville	1er, 7 novembre et 30 novembre 2011
Sud-Ouest	28 septembre 2011	Griffintown	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2012. Nous savons cependant déjà que certains dossiers nous seront confiés en 2012. Ainsi, le conseil municipal du 21 novembre a mandaté l'Office sur la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec à des fins d'habitation et de commerce. L'arrondissement Ville-Marie a aussi annoncé un éventuel mandat de consultation sur un programme particulier d'urbanisme pour le Quartier Latin. Finalement, le dossier en cours sur Griffintown fera l'objet d'interventions de la part de l'Office en début et en fin d'année 2012.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office est d'environ 1 750 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 1 762 000 \$ en 2011. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.). En cours d'année 2011, il est apparu que ces sommes ne seraient pas suffisantes pour réaliser tous les mandats confiés à l'Office par le Comité exécutif ou le Conseil municipal. En conséquence, des crédits supplémentaires de 460 000 \$ ont été octroyés à l'Office pour respecter ses obligations. Le budget prévu pour 2012 est de 1 762 000 \$.

Évolution budgétaire 2009-2012

2009

Budget accordé	1 753 000 \$	
+ crédits supplémentaires	250 000 \$	2 003 000 \$
Réel au 31 décembre	1 997 000 \$	

2010

Budget accordé	1 762 000 \$	
Réel au 31 décembre	1 523 000 \$	

2011

Budget accordé	1 762 000 \$	
+ crédits supplémentaires	460 000 \$	2 222 000 \$
Estimé des dépenses	2 175 000 \$	

2012

Budget prévu	1 762 000 \$	
Estimé des dépenses	1 762 000 \$	

ADDENDA

Évolution budgétaire 2009 - 2012 par catégorie

			Estimé	Prévisions
	2009	2010	2011	2012
Rémunération	602 000 \$	545 000 \$	550 000 \$	560 000 \$
Avantages sociaux	83 000 \$	110 000 \$	115 000 \$	115 000 \$
Transports et comm.	182 000 \$	95 000 \$	240 000 \$	150 000 \$
Services prof. & adm.	837 000 \$	480 000 \$	970 000 \$	435 000 \$
Location et entretien	272 000 \$	265 000 \$	285 000 \$	285 000 \$
Biens non durables	21 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	17 000 \$
TOTAL	1 997 000 \$	1 510 000 \$	2 175 000 \$	1 762 000 \$
Autorisé en début d'année	1 742 000 \$	1 762 000 \$	1 762 000 \$	1 762 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca